



AVIS PUBLIC

DENHOLM

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) que le conseil municipal de la Municipalité de Denholm statuera sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Date : 6 octobre 2026

Heure : 19h

Lieu : 419 chemin du Poisson-Blanc, Denholm, QC, J8N 9C8

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au :

561 chemin Paugan lot, 6591945

La demande vise à permettre : Une largeur avant de 32.4 mètres au lieu d'une largeur minimale de 60 mètres prescrite au règlement de lotissement no 2025-06.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 6 octobre 2026.

Le présent avis est donné au moins quinze (15) jours avant la séance au cours de laquelle le conseil doit statuer sur la demande, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Denholm, ce 21 septembre 2026.

Sara Turpin

Directrice générale, greffière-trésorière



DENHOLM

419, chemin du Poisson-Blanc
Denholm (Québec)
J8N 9C8
Tél. 819-457-2592
Poste 205

LA VALLÉE DE LA GATINEAU

Streek, please use this